



DÉPÔT PATRONAL

**EN VUE DU RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION
COLLECTIVE DU SYNDICAT DES PROFESSEURES
ET PROFESSEURS DU CENTRE DE FORMATION EN MESURES
D'URGENCE DE LÉVIS (SPCFMUL-CSQ)
VENANT À ÉCHÉANCE LE 31 MARS 2023**

PRÉSENTÉ LE 16 DÉCEMBRE 2022

DOCUMENT RÉDIGÉ PAR :

Elise Gagnon, porte-parole

Renée Boisclair, représentante ministérielle

Diane Brien, représentante fédérative

Mireille Godard-Dubois, représentante Bureau de la négociation gouvernementale

Nancy Perron, représentante ministérielle

RÉVISION ET MISE EN PAGE

Manon Mainville, agente d'administration

TABLE DES MATIÈRES

PRÉAMBULE	5
METTRE À JOUR CERTAINES CONDITIONS DE TRAVAIL AU CFMU	6
NOTES :.....	7

Préambule

Conformément aux dispositions de la *Loi sur le régime de négociation des conventions collectives dans les secteurs public et parapublic* (RLRQ, chapitre R-8.2), le Comité patronal de négociation des collèges (CPNC) dépose son projet de renouvellement de la convention collective du Syndicat des professeures et professeurs du Centre de formation en mesures d'urgence de Lévis (CFMU).

Il paraît nécessaire de rappeler que le CFMU a pour mission principale d'offrir de la formation accréditée par Transport Canada à l'industrie du secteur maritime et qu'il détient à cet égard une accréditation de cet organisme. Cette offre est sujette à des changements en raison notamment du nombre d'inscriptions et des demandes ponctuelles des industries. Le CFMU offre également des activités de formation liées au secteur maritime et aux mesures d'urgence qui doivent répondre rapidement et adéquatement à un besoin ponctuel. À cet égard, il doit pouvoir bénéficier de souplesse dans son mode d'organisation du travail.

À la suite de la consultation menée auprès du Collège, quelques problèmes ont été soulevés et demandent une attention particulière de la part des parties.

Il importe de souligner que les propositions en lien avec les matières sectorielles du présent dépôt forment un tout avec les propositions déposées le 15 décembre 2022 par le Bureau de la négociation gouvernementale portant sur les matières intersectorielles et les priorités gouvernementales (forums). Les discussions au palier sectoriel devront d'ailleurs tenir compte de l'évolution des travaux réalisés dans le cadre de ces forums.

De plus, en continuité des propositions sur les matières intersectorielles et compte tenu du contexte évolutif des négociations, le CPNC se réserve le droit de soumettre d'autres solutions de même que des contre-propositions à la partie syndicale.

Enfin, le CPNC reconduit sa volonté d'une négociation menée avec rigueur, où les parties cherchent, dans un climat de respect et d'ouverture, des solutions satisfaisantes pour tous.

METTRE À JOUR CERTAINES CONDITIONS DE TRAVAIL AU CFMU

L'application des deux conventions collectives du CFMU ont permis au CPNC de constater que certains ajustements sont nécessaires afin de régler divers problèmes. À ce titre, il y a lieu de revoir l'annexe relative à l'expérimentation de la fonction du professeur pivot introduite à l'hiver 2022, laquelle se terminera à l'hiver 2024.

De plus, la plage horaire, telle que définie à la convention collective, ne correspond pas à la réalité du CFMU.

À ce titre, il est impératif de solutionner ces enjeux lors de cette négociation et d'apporter les modifications nécessaires.

